

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 25078</p>
---	--	---

SEANCE du : 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques



Modification du montant des subventions votées au conseil municipal du 24 mars 2025 pour les Groupements de Défenses Sanitaires (GDS)

Véronique VILLEMONTAIX présente le dossier.

À la suite d'une mise à jour du nombre de bovins par le GDS des Deux-Sèvres pour l'année 2025, il convient de modifier les montants qui avaient été attribués lors du vote des subventions aux associations le 24 mars 2025 sur la base : nombre de bovins x 0.16 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les montants des subventions aux Groupements de Défenses Sanitaires (GDS) comme suit :

-GDS de Beaulieu	132.16 €	(au lieu de 162 €)
-GDS de Breuil-Chaussée	461.76 €	(au lieu de 582 €)
-GDS de Chambroutet	49.60 €	(au lieu de 103 €)
-GDS de Clazay	155.84 €	(au lieu de 158 €)
-GDS de Noirlieu	286.56 €	(au lieu de 300 €)
-GDS de Noirterre	779.84 €	(au lieu de 883 €)
-GDS de Saint-Porchaire	287.20 €	(au lieu de 308 €)
-GDS de Saint-Sauveur	306.40 €	(au lieu de 298 €)
-GDS de Terves	391.52 €	(au lieu de 426 €)

22 MAI 2025

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

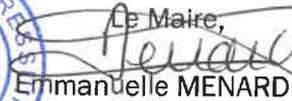
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire,

Emmanuelle MENARD